

DECRET N° 2017- 006 du 06 janvier 2017
portant abrogation de nominations.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n° 424 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales ;
- Sur** proposition du Ministre du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 décembre 2016,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont abrogées, **uniquement en ce qui concerne chacun des intéressés**, les dispositions des décrets portant nomination :

- au Ministère du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle, de Madame **KOROGONE Raïssa Battah Baké épouse BAGNAN** en qualité de Directrice des Ressources Humaines ;
- au Ministère chargé de la Micro-finance, de Monsieur **DOUGNON TOSSOU Jacques** en qualité de Directeur de Cabinet;
- au Ministère chargé de la Micro-finance, de Monsieur **AHOTIN Nicaise Médéhouèho** en qualité de Directeur des Ressources Humaines ;

- au Ministère chargé de la Micro finance, de Monsieur **ABOU Adolphe Coffi** en qualité de Directeur des Ressources Financières et du Matériel ;
- au Ministère en charge de la Fonction publique, de Monsieur **GERARD Mamoudou** en qualité de Directeur Général de la Fonction Publique ;
- au Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age, de Madame **OGOUBIYI Cabiratou** en qualité de Directrice des Ressources Humaines ;
- au Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age, de Monsieur **BANNI-GUENE Sarè Oumarou** en qualité de Directeur de Cabinet;
- au Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age, de Monsieur **SINABEROGUI Pascal** en qualité de Directeur Adjoint de Cabinet;
- au Ministère en charge du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle, de Monsieur **DEKPE Gaston** en qualité de Directeur des Programmes de Réforme Institutionnelle ;
- au Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age, de Monsieur **OLOUKOI Isidor Worou** en qualité de Directeur des Ressources Financières et du Matériel ;
- au Ministère du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle, de **Monsieur ALI Ibrahim** en qualité de Secrétaire Général Adjoint ;
- au Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et des Petites et Moyennes Entreprises, de Monsieur **ANAGONOU Bruno** en qualité de Conseiller Technique ;
- au Ministère en charge du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle, de Monsieur **ODA Grégoire** en qualité de Directeur du Recrutement des Agents de l'Etat ;
- au Ministère en charge du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle, de Monsieur **YOKOSSI Séraphin** en qualité de Directeur Général du Centre du Perfectionnement du Personnel de l'Etat ;

- au Ministère du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle, de Madame **BANSOU Cherifatou Ulsure** en qualité de Conseiller Technique Juridique ;

- au Ministère du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle, de Monsieur **SIDI Aolou** en qualité de Directeur des Ressources Financières et du Matériel.

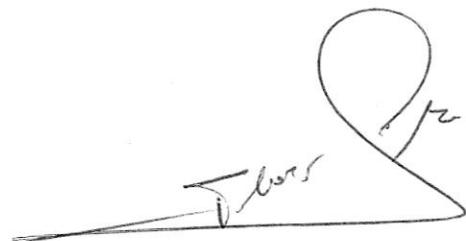
Article 2 : Les intéressés sont déchargés de leurs fonctions et remis chacun à la disposition de son ministère d'origine, ou du Ministère du Travail et de la Fonction Publique et des Affaires Sociales en ce qui concerne les agents relevant de la Présidence de la République.

Article 4 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 janvier 2017

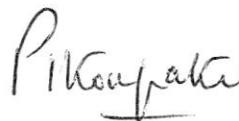
Par le Président de la République,

Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



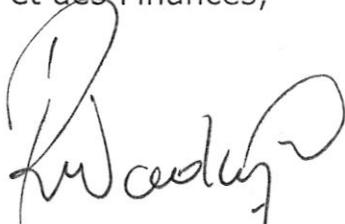
Patrice TALON.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



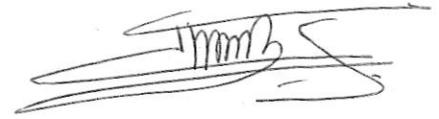
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Travail, de la
Fonction Publique et des
Affaires Sociales,



Adidjatou A. MATHYS

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MESGPR : 2 ; MEF : 2 ; MTFPAS : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 18 ; INTERESSE : 1 ; SGG : 4 ; JORB : 1.-